

COMMUNE D'ARCHAMPS

DE2026046

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Délibération n° DE2026046

Le 1^{er} avril deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 27 mars 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anaïs REY-LAESER, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Philippe BAUDRION, Cyril KHAROUA.

Absents excusés : Alina STOIAN.

Secrétaire de séance : Vincent MAYET.

Pouvoirs :

- Alina STOIAN a donné pouvoir à Vincent MAYET.

**Maison d'Assistants Maternels : Convention de mise à disposition de locaux. ANNULE
ET REMPLACE 2 .**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération du 28 août 2025 par laquelle Madame le Maire était autorisée à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la commune d'Archamps et l'Association « de la Tétine à la Maternelle »,

Vu la délibération du 16 décembre 2025 par laquelle Madame le Maire était autorisée à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la commune d'Archamps et l'Association « de la Tétine à la Maternelle » modifiée

Considérant qu'il convient de procéder à quelques précisions dans la convention notamment sur le remplacement de la notion d'agrément par la notion de berceaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ANNULE** la délibération n° 2025081 du 16 décembre 2025,
- **APPROUVE** le nouveau projet de convention de mise à disposition de locaux entre la commune d'Archamps et l'Association « de la tétine à la Maternelle » annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette mise à disposition.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le Maire

David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :

Télétransmis en préfecture le :

Affiché le :